

Département d'Histoire de l'art et archéologie

Rapport de stage en archéologie

Le rapport de stage doit comporter environ 10-12 pages pour 20 000 signes, utilisez une typographie classique : Times New Roman, Arial ou Calibri en 12pts.

La structure se découpe en trois parties distinctes :

1/ Présentation de votre terrain de stage ou de l'opération archéologique à laquelle vous avez participé.

Présentez l'équipe de recherche avec qui vous avez travaillé et les institutions auxquelles ces chercheurs sont rattachés, la chronologie du projet, les objectifs et les contraintes de l'opération archéologique ou du service dans lequel vous avez réalisé votre stage, les résultats qui ont été obtenus jusque-là, le cadre de l'opération...

2/ Présentation des tâches que vous avez effectuées.

Il s'agit ici de présenter ici toutes les activités/actions que vous avez réalisées durant ce stage (fouille fine d'une sépulture, enregistrement stratigraphique, relevé de terrain...), mais également ce que vous avez observé sans forcément y prendre part. Essayez de décrire les méthodes que vous avez employées ou observées. Il est nécessaire d'illustrer vos propos par des photographies ou des figures dans cette partie. Il est donc conseillé de réaliser une « couverture documentaire » durant votre stage.

3/ Bilan personnel

L'objectif principal du rapport de stage est que vous dégagiez une réflexion sur les apports personnels et professionnels de ce stage. Développez dans cette dernière partie les points positifs, mais également négatifs ou mitigés que vous tirez de cette expérience.

- Les raisons qui accompagnent le choix du stage ;
- Les attentes que vous aviez par rapport à celui-ci (pour beaucoup d'entre vous, il s'agit de votre première expérience) ;
- Les doutes que vous avez ressentis et les échecs que vous avez rencontrés ;
- Ce que vous avez appris ;
- Éventuellement en quoi votre projet professionnel a mûri ou évolué ;
- ...

Il est obligatoire d'argumenter vos propos en vous fondant sur votre expérience personnelle dans le cadre de ce stage.

Si vous avez réalisé deux stages dans deux structures distinctes, il est nécessaire de présenter les deux structures d'accueil dans la première partie, puis de regrouper les tâches effectuées au cours de chaque stage dans deux sous-parties distinctes en partie 2 et de faire un bilan général incluant les deux expériences en dernière partie.

[Le calendrier de rendu des rapports de stage pour l'année 2023-2024](#)

DL2 SHAE-HAA :

Le stage est inscrit dans la maquette au 1^{er} semestre et il est préférable de rendre le rapport de stage pour un passage en Session 1. Le mieux est de le rendre avant le 1^{er} février pour une prise en compte de la note aux jurys du 1^{er} semestre.

Il est possible de le rendre jusqu'au 15 mai pour une prise en compte en Session 1.

Il est possible de le rendre jusqu'au 24 juin dernier délai pour une prise en compte en Session 2.

DL3 SHAE-HAA et L3 ARC :

Il est possible de le rendre jusqu'au 15 mai pour une prise en compte en Session 1.

Il est possible de le rendre jusqu'au 24 juin dernier délai pour une prise en compte en Session 2.

IMPORTANT :

Si vous avez réalisé votre stage de manière anticipée ou avant le 15 mai 2024, il est important de rendre votre rapport de stage avant le 15 mai pour un passage en Session 1 afin d'éviter une convocation inutile en Session 2 qui vous obligerait à repasser des EC qui se compensent en Session 1.